

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 26/09/2013.

Ordre du jour :

- 1- Introduction, mandat de la commission *animation territoriale*.
- 2- Echanges autour de la structuration des contributions figurant dans la synthèse (fournie en PJ) suite au questionnaire envoyé aux membres de la commission.
- 3- Analyse économique de l'impact des IDG (infrastructures de données géographiques)

Document joint :

- Synthèse des retours du questionnaire envoyé le 5 juillet 2013.

Prochaine réunion de la commission : le jeudi **21 novembre 2013 de 14h00 à 17h00** en salle ARAGO à l'IGN, avec possibilité d'audio conférence avec des sites distants.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	Personnes à informer - Organisme
Mussi Philippe Conseiller régional PACA Berteaud Pascal Directeur Général IGN Métayer Cécile DATAR Riallant Yves Afigéo Deneux Frédéric CRAIG Auvergne Vinsonneau Lydie GéoBretagne (Conseil Régional) Phung Fabrice GéoBretagne (DREAL Bretagne) Ansard Cédric GéoPicardie (Conseil Régional) Le Thorel Luc GéoBourgogne (Conseil Régional) Heroguer Philippe PPIGE Etablissement Public Foncier NPDC Macé Pierre GIP ATGÉRI PIGMA Watier Loïc GIP ATGÉRI PIGMA Delerba Denis ESRI France Steinmetz Jean-Marc Bureau du cadastre DGFIP Floret Olivier GIP RECIA (GéoCentre) Méo Yves AITF (Ingénieur Territoriaux de France) Banaszak Olivier ACUF (Communautés urbaines France) Potel Jérôme GéoNormandie (DREAL Basse Normandie) L'Horset Pierre Jean CFDT IGN (représentant du personnel) Thorette Jacques DREAL Centre Pigache Laurent SIG L-R Cavaco Claire-Marie GéoNormandie (CR Basse Normandie) Lascostes Patrice Géopal (DREAL Pays de Loire) Murie Eric Géopal (Région Pays de Loire) Diedhiou Demba FNE Archias Christine CRIGE PACA Leobet Marc MEDDE/CGDD/DRI/MIG Tignon Joël ARF (Conseil Régional NPDC) F.Merrien MEDDE/CGDD/DRI/MIG Alain Dupéret IGN DPC/SAPP P.Lory IGN - Appui CNIG	Autres membres de la commission <i>animation territoriale</i> .

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecteurs	02/10/2013	Participants	Cf liste participants
Validation	04/10/2013	P.Mussi	Président

Compte rendu :

- 1- En introduction, Philippe Mussi rappelle son interprétation du mandat de la commission : en vue des échéances rapprochées des CPER (Contrat de Plan Etat Régions) et PO (programme opérationnel) FEDER (Fonds européen de développement régional), il s'agit de construire ensemble une stratégie, identifier et comprendre les bonnes pratiques, les préconiser. Pascal Berteaud évoque ce qui est pour lui l'intérêt de la commission *animation territoriale* : il s'agit d'établir une politique française de l'information géographique, déterminer ce qui doit être fait au niveau local (agglomérations), régional et national. Une politique claire présentant ce que l'on fait (Pourquoi ? Pour qui ? Comment on s'organise ?) et évitant les redondances, permettra d'être plus fort, ensemble, dans les discussions CPER et FEDER.

- 2- Concernant les contributions à la synthèse (fournie en PJ), la question des financements est abordée. Ils peuvent être de plusieurs types : FEDER, FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), FSE (Fonds social européen), FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), subventions régionales, contrats régions-départements. Christine Archias rappelle le distinguo entre les IDG (Infrastructure de Données Géographiques) dotée d'une entité juridique et d'une structure correspondante d'une part, et les IDG fonctionnant par projet avec des personnels, de l'Etat ou des collectivités, dédiés. Le financement des structures, et notamment les salaires des personnels, constitue une difficulté à prendre en compte, d'autant plus qu'une logique de projet (logique qui ne répond pas aux attentes de fonds des utilisateurs) tend à se confirmer chez les financeurs. Pour les structures existantes, l'exercice 2014 sera très délicat à boucler. Pierre Macé évoque la nuance entre financement et maîtrise d'ouvrage, les structures type GIP sont clairement, également, en maîtrise d'ouvrage et portent toute la responsabilité des actions qu'elles mènent. Pour Pascal Berteaud, la réponse financière de l'Etat ne viendra que s'il y a une réponse sur le fond. L'Etat ne pourra notamment réagir que sur la base d'un schéma d'organisation et de distribution des missions en local et en national : quel projet ? Quelles missions pour les IDG versus IGN ? C'est de ce dialogue que pourra sortir une stabilisation des IDG. Par ailleurs, la reconnaissance des IDG, comme de l'IGN d'ailleurs, comme acteur du numérique apparaît essentielle et peut également être source de financement.

Marc Leobet rappelle que concernant les fonds structurels européens, les régions rendront maintenant directement compte auprès de la CE (et non plus

l'Etat). Les régions vont devoir caler leurs actions par rapport aux politiques soutenues par la CE de façon à pouvoir les rendre les plus éligibles possible et obtenir des fonds structurels. Concernant le numérique, un programme de la CE dénommé ISA (Interoperability solutions for European Public administrations) doté d'un budget (148M€ dans un premier temps) est en fin de vie, mais il reste un fort volume de budget inemployé, et le programme sera remplacé. La liaison entre l'open data et Inspire pourrait être un levier activable pour lever des fonds.

Frédéric Deneux rappelle que les politiques sont sensiblement différentes suivant les régions. En Auvergne, le CRAIG existe grâce au pilier numérique. Cependant la structure reste financée par les collectivités et les fonds européens viennent compléter dès lors que des projets émergent. A l'avenir, suite notamment à l'arrivée de sujet comme la réforme DT-DICT (Déclaration de projet de travaux et déclaration d'intention de commencement de travaux) et la nécessité d'un fonds de plan au 1 : 200, le tour de table financier pourrait être étendu aux gestionnaires de réseaux (ERDF, GRDF...).

Plusieurs participants rappellent que le numérique n'a pas été absent des financements des IDG ces dernières années (FEDER/axe numérique, ou innovation société du numérique, CPER/les sociétés de l'information, TIC). Avec les tablettes et mobiles, la société de l'information sera de plus en plus une société de l'information géolocalisée et donc l'information géographique de plus en plus un axe du numérique.

Lydie Vinsonneau rappelle que certaines régions ont souhaité ne pas mettre en place de structure et fonctionnent en co-maîtrise d'ouvrage Etat-Région. Ce choix, avec celui du libre pour l'infrastructure technique, constitue aujourd'hui un argument économique, par rapport aux décideurs, qui permet de pérenniser l'IDG.

La mutualisation de l'acquisition des données a fondé les plateformes il y a 10 à 15 ans, aujourd'hui, la donnée est disponible. Pour Christine Archias, le sujet est plus l'animation et l'accompagnement des utilisateurs dans la production, l'utilisation et le partage d'une donnée de qualité. Pour Pascal Berteaud, le prochain saut technologique concernera des données plus précises et des modes de production plus collaboratifs et donc moins coûteux (pour certains opérateurs privés l'analyse de traces GPS permet d'éviter des investissements en bases de données géographiques). Au sein du secteur public, le *community sourcing* semble plus adapté que le *crowd sourcing*, et les plates-formes peuvent avoir un rôle central et une valeur ajoutée importante pour ce qui concerne l'ensemble des actes publics, notamment au vu des enjeux en termes de qualité. Plusieurs intervenants insistent sur le rôle et l'appui possible des IDG auprès des petites structures, notamment communales, et l'ouverture de la gouvernance de ces IDG au niveau local.

Pascal Berteaud revient sur les données plus précises, et notamment celles qui restent à produire sur une grande partie du territoire hors agglomérations dans le cadre de la réforme DT-DICT. Il semble que l'on assiste à une sorte de cycle, où dans un premier temps les données géographiques à produire nécessitent l'investissement des utilisateurs (comme le RGE® initialement), et où progressivement elles entrent dans le champ de la gratuité. Pour Yves Riallant, dans le cas DT-DICT, nous sommes en présence d'un cas typique de co-production avec un cadrage national (top down), notamment au niveau des spécifications, et une production locale (bottom up). Les spécifications de ce référentiel à très grande échelle sont en voie d'établissement, en revanche

financement et gouvernance ne sont pas réglés, d'autant plus qu'il semble que dans certaines régions les rapprochements entre IDG et gestionnaires de réseaux soient des sujets sensibles. Ce sujet est traité au sein d'un groupe de travail où l'Afigéo est présente.

Olivier Banaszak, puis Patrice Lascostes, insistent sur les différentes échelles de territoires, notamment métropoles et départements, et la nécessaire logique de complémentarité et de subsidiarité à instaurer entre ces niveaux (même les IDG régionales ne sont pas les forcément les mieux placées pour adresser les communes). Cependant, pour Pascal Berteaud, certains besoins, et qui répondent aux mêmes attentes (exemple DT-DICT) peuvent se traiter localement dans une métropole mais pas forcément dans une commune plus modestement peuplée.

Les plates-formes n'ont pas de compétence publique (au sens capacité d'intervention), mais sont des centres de ressources qui, schématiquement, font tout ce que les autres acteurs ne font pas. Elles sont des lieux neutres d'échange et de partage qui font se côtoyer acteurs publics et privés, et qui maintiennent une solidarité entre les territoires avec des niveaux de services équivalents pour des contributions au prorata de leur richesse. Pour Christine Archias les IDG sont des outils d'aménagement du territoire.

Cécile Métayer de la DATAR propose de faire un retour sur les sujets abordés en séance.

- 3- Marc Leobet évoque le départ imminent de la circulaire relative aux CPER. Le retour des Préfets serait demandé pour février 2014, et la signature des contrats prévue pour l'été 2014. Le cahier des charges, proposé par le MEDDE pour l'établissement des CPER, ne parle pas d'information géographique (IG) en tant que telle, mais évoque des politiques publiques. Et l'IG doit d'abord être positionner comme support de ces politiques car elle est indispensable pour de nombreuses thématiques : transition énergétique, aménagement du territoire, risques, urbanisme, agriculture... Le deuxième axe à travailler est celui de la priorité numérique.

Tout le monde s'accorde pour dire que l'information géographique est utile mais sur le « combien est ce que cela rapporte à la collectivité ? », il n'y a pas de réponse. Pascal Berteaud souligne qu'il manque un slogan percutant au secteur, du type « 1€ investi dans l'IG rapporte X€ à la collectivité », pour montrer de façon simple sa capacité à créer de la richesse. Ce type de slogan se fabrique à partir d'une étude économique. Des études ont déjà été réalisées, en Nouvelle-Zélande, au Danemark où le coût des fausses adresses en base est estimé à 1,5% du PIB, mais pas en France sur le secteur de l'IG. Une étude crédible passera d'abord par un maître d'œuvre du type cabinet international reconnu. L'IGN va lancer une étude où le CNIG pourrait être associé.

Philippe Mussi revient sur le sujet central à savoir : la justification économique des plates-formes d'IG, et notamment de leur animation territoriale. Pourquoi mettre de l'argent dans les IDG plutôt qu'ailleurs ? Une façon d'aborder le sujet pourrait être d'estimer le coût de la disparition d'une IDG, en termes d'animation et de bonnes pratiques sur un territoire (gain ETP apporté par l'IDG) d'une part, d'autre part en termes de mesure des coûts évités grâce à la mutualisation des acquisitions sur un territoire donné, ce qui est plus facilement mesurable, mais certainement aussi plus délicat au niveau interprétation.

L'information géographique pourrait s'ancrer dans le mouvement open data (voir Protocole G8, directive du 26 juin 2013 révisant la directive PSI), sans pour

autant apparaître comme un simple volet ou tiroir de l'open data (certaines données échangées entre services publics ne peuvent pas dès aujourd'hui être dans le périmètre de l'open data).

Marc Leobet rappelle l'étude, relative à l'évaluation des gains résultant de la mise en œuvre d'Inspire, réalisée sur la Catalogne par la CE, en l'illustrant avec deux résultats qui lui ont paru essentiels : l'accession des petites communes à des services jusque-là inaccessibles, donc un effet de solidarité territoriale, et le développement du tourisme.

Olivier Banaszak insiste sur le fait que l'information géographique et les IDG servent avant tout à asseoir un certain nombre de politiques publiques et que tout vouloir quantifier économiquement lui paraît réducteur. Pascal Berteaud rappelle que la crise budgétaire actuelle est telle, que justifier que ce que l'on fait est utile n'est plus suffisant, justifier que l'on fait faire des économies ne l'est pas plus, il faut désormais démontrer en plus que c'est là que les pouvoirs publics doivent mettre leur argent et pas ailleurs. Francis Merrien rappelle que le faible coût relatif d'une IDG peut également être un argument dans le cadre des CPER. Christine Archias signale qu'un autre argument peut être de rappeler le nombre d'emploi généré par la création d'une IDG. CRIGE PACA va lancer une enquête relative à « 10 ans de géomatique en région PACA » afin justement de mesurer l'impact économique du secteur, notamment en termes d'emploi. L'unanimité semble se faire autour du fait que les IDG doivent se positionner en appui aux politiques publiques et en aide à la décision, pour l'amélioration de la productivité des services et de la compétitivité des territoires.

Le Président propose de constituer un groupe de travail restreint au sein de la commission afin de préparer la rédaction d'un argumentaire commun qui pourrait servir de support dans le cadre des négociations des CPER. Le projet d'argumentaire sera soumis à la prochaine commission du 21 novembre.